



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCEPTATION D'UN DON PAR
L'ASSOCIATION DENOMMEE « LE SOUVENIR
FRANÇAIS »**

**DÉCISION N° DM-25-424
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'association « Le Souvenir Français » présidé par M. Jean-Michel LE BIDEAU d'effectuer un don de dix mille euros (10 000€) à la ville de Vincennes pour frais de participation au financement de deux stèles honorant les Morts pour la France, installées au cimetière ancien de Vincennes, sis 1 rue de Fontenay ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Vincennes d'accepter ce don ;

CONSIDÉRANT que ladite donation n'est grevée ni de charges ni de conditions ;

D É C I D E

D'AUTORISER la signature d'une convention avec l'association « Le Souvenir Français ».

D'ACCEPTER le don de l'association dénommée « Le Souvenir Français ».

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT